



## **Mme Julie DUMONT - CPDP**

Nous allons bientôt commencer. Peut-être, pour débiter tranquillement cette restitution, je peux commencer par rappeler les règles de prise de parole pendant cette session de compte rendu. Voilà tout simplement vous rappeler que la rencontre est enregistrée. Il va y avoir une retranscription du webinaire, celle du *chat* également, dans quelques jours, sur notre site internet du débat où vous retrouverez toutes les informations de tout ce qui s'est passé pendant ces quatre mois. Vos micros par défaut sont désactivés. Vous pourrez les rétablir lorsqu'on aura un temps d'échanges à la fin de cette présentation. Pour prendre la parole, vous pourrez lever la main en cliquant sur *Réagir* puis *Lever la main*. Nous vous invitons à vous renommer avec votre prénom et votre nom, ce qui nous permet de vous interpeller de manière polie. Et puis juste de vous préciser que le *Chat* sera fermé pendant les temps de présentations. On le réouvrira bien entendu pendant les temps d'échange. Voilà, ça permet à chacun d'être attentif à ce qu'il se dit

Et bien entendu sur les règles de parole : écoute et accueil respectueux de la parole de chacun. On évite de s'interrompre. Concision, si on peut, on essaye de respecter les temps de parole de chacun. Si vous faites des références à des sources, n'hésitez pas à les préciser pour qu'on puisse tracer à chaque fois les échanges. Et bien entendu, nous sommes toujours sur des propos qui sont argumentés.

Bon écoutez, il est 18 h 02, alors on va commencer tout doucement... qu'on commence à l'heure. Donc je vais simplement annoncer le déroulé de cette rencontre : Une première phase d'introduction, le contexte du débat par Marc Papinutti, donc président de la CNDP. Je vous présenterai ensuite la mise en place et le déroulé du débat. Et ensuite nous passerons avec tous les membres de l'équipe, les demandes de clarification des publics et les recommandations de l'équipe à la DGEC. Nous terminerons par le bilan du débat par Marc Papinutti de nouveau, et ensuite nous aurons un temps d'échanges avant de laisser la parole à la DGEC pour les conclusions et les suites de ce débat public et de ce compte rendu.

Voilà, donc je vous propose de laisser la parole à Marc Papinutti, président de la CNDP, pour nous redire le contexte de ce débat public.

## **M. Marc PAPINUTTI - CNDP**

Bonsoir à toutes et à tous. Merci d'être avec nous. Je suis très heureux, en vous rappelant évidemment ce que c'est que la CNDP. C'est une autorité administrative indépendante chargée de garantir le droit à l'information et à la participation. Et ce que vous allez voir aujourd'hui, c'est le résultat de de nombreux mois de travail et de présentations par les membres de la Commission particulière.

Je rappelle aussi tout le temps que les débats publics ne sont pas des référendums. En effet, ceux-ci ont une première vocation, c'est de rendre compte de l'ensemble des positions exprimées. Donc ni référendum ni sondage... peut être transparent suivant. Voilà...

Les missions de la CNDP. C'est quelque chose d'assez connu : organiser des débats, des concertations sur des projets, plans et programmes à fort impact environnemental et socioéconomique. C'est pour ça que sur ce plan-là, il a été adopté l'idée d'un débat public. Apporter de l'expertise à toute question relative à la participation du public et évidemment émettre des avis et recommandations visant à développer la participation du public.

Alors, le plus important à se souvenir, c'est que la CNDP - c'est à dire l'équipe qui est là - la CPDP notamment, ne prend pas position sur l'opportunité du projet, du plan ou du programme, mais éclaire le décideur sur les conditions de sa faisabilité. Et nous allons y revenir tout à l'heure.

Il y a six valeurs fondamentales à la CNDP. La toute première, c'est d'être indépendant. Indépendance des gouvernements, des partis, indépendante des collectivités par exemple. Le deuxième point, c'est d'être neutre. La neutralité, ça veut dire que par rapport aux projets, nous ne prendrons pas de positions et au contraire, nous allons rapporter de ce qui a été dit. Et c'est le troisième point, c'est rapporter, c'est d'être transparent. D'un côté, dans notre travail, mais aussi dans l'exigence qu'on peut avoir avec le responsable du projet, ici l'Etat. Quatrième valeur, l'argumentation. Alors, je l'ai dit, on ne fait pas de référendum. Mais ce qui est important, et ça a été déjà dit par la présidente Julie Dumont, c'est l'intérêt des contributions, l'approche qualitative des contributions et non pas le nombre de contributions, le nombre de pour et de contre de ceci ou cela.

Égalité de traitement. C'est assez difficile. C'est la cinquième valeur. Ça veut dire que toutes les contributions, quelles qu'elles soient, même si on est allé les chercher très loin, et bien elles ont la même valeur. Elles ont le même poids et peu importe les auteurs. Et sixième valeur très fondamentale pour nous aussi aller à la rencontre de tous les publics afin d'avoir l'inclusion de ces publics. Voilà les six valeurs rappelées rapidement.

Le contexte est très simple : Le sixième, c'était la sixième édition d'un Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs, le PNGMDR, qui était renouvelé tous les cinq ans avec la dernière loi. Et là, il couvre la période 2027-2031. Il a été élaboré par une direction d'administration centrale qui s'appelle la DGEC, la Direction générale de l'énergie et du climat, qui est le maître d'ouvrage, et la CNDP, a décidé d'organiser un débat public du 10 octobre 2025 au 10 février 2026. Et il s'agit là du 117<sup>e</sup> débat de la CNDP. Voilà, Merci beaucoup à Julie maintenant de continuer et à tout à l'heure encore. Bonne soirée.

### **Mme Julie DUMONT - CPDP**

Merci Marc. Du coup, je vais revenir rapidement sur la mise en place du débat et son déroulé avec pour commencer, quelques chiffres-clés sur ce débat public qui nous a permis d'organiser 58 rencontres à la fois en présentiel et en distanciel, dont 33 ateliers avec les étudiants qui ont été nombreux sur ce débat public, puisque nous avons 31 établissements de l'enseignement supérieur qui ont été mobilisés et environ un petit peu plus de 1 000 étudiants qui ont directement contribué à ce débat public. En tout, nous avons rencontré, vu ou fait contribuer 3 840 personnes. Et nous avons également d'autres chiffres plus importants sur les nombres de vues, puisque nous avons mis en place une campagne de programmation qui nous a permis d'avoir des vues sur ce débat à hauteur de plus de 5 millions de vues, sur des médias comme *Facebook* ou *LinkedIn*. Et nous avons eu 2 900 téléchargements sur le site internet, ce qui est assez important pour ce type de débat public.

Nous avons travaillé pendant ces quelques mois sur le compte rendu du débat. Ce dernier est composé de la manière suivante. Nous sommes revenus sur justement la préparation et le déroulement de ce débat, Donc toutes les modalités qui ont été mises en place pour toucher les publics et leur permettre de participer. Un point qui occupe la majeure partie du document, qui sont les arguments qui ont été entendus dans le cadre du débat. Les enseignements du débat, c'est à dire ce que nous, on en tire et une partie très importante qui sont les demandes de précisions par le public et les recommandations de l'équipe du débat que nous allons vous présenter en détail dans les prochaines minutes.

Voilà, donc on y arrive. On va commencer ce retour sur tout ce qui a été dit pendant le débat, en vous présentant essentiellement les recommandations et les demandes de précisions des publics. Et je vais commencer par tout ce qui concerne directement le PNGMDR lui-même, donc le plan lui-même, et sa gouvernance.

Sur la base de plusieurs constats, nous avons pu constater que le périmètre inclut certaines substances et d'autres pas. Il y a une évaluation des plans qui est prévue à échelle de dix ans, donc tous les dix ans, la dernière datant de 2018, et nous n'avons pas d'évaluation du PNGMDR 5. Nous avons également, dans les constats que nous avons pu faire des nouveaux entrants dans le réseau des acteurs du nucléaire, notamment, avec tout ce qui est programme du nouveau nucléaire, des projets également qui sont tout à fait en lien avec le PNGMDR et qui suivent leur propre développement et évolution. Et enfin, plusieurs membres de la société civile qui souhaitent poursuivre leurs contributions dans le domaine et sur le PNGMDR, notamment des étudiants.

Voilà donc suite à ces quelques constats, voici des recommandations que nous avons pu faire ou des demandes de précisions. Donc, les demandes de précisions sont en bleu et les recommandations de l'équipe du débat sont en orange, ce qui vous permet de les distinguer. Donc, sur le périmètre et l'évaluation, nous avons demandé que soit défini précisément le périmètre du plan et préciser pourquoi certains éléments y sont inclus et d'autres pas.

Ce sont des demandes des publics, notamment sur les déchets immergés, les effluents, les déchets qui sont laissés sur les territoires étrangers après extraction, donc les mines d'uranium. Que soit renforcée l'action GOUV.5 du PNGMDR 5. Alors on fait référence effectivement à des actions qui sont comprises

dans le précédent PNGMDR. Donc là c'est l'action GOUV.5 que l'on souhaite voir renforcée de manière à produire des bilans plus réguliers, en particulier avant la fin de chaque plan, pour servir de base au prochain, comme cela figurait déjà dans les recommandations de l'équipe du débat en 2019. Donc ici, bien entendu, le PNGMDR 5 a commencé en 2022, ce qui explique effectivement qu'il n'y ait pas eu possibilité, peut-être pour la DGEC de faire un bilan. Mais ça nous a manqué et ça a manqué au public dans le cadre du débat

Ensuite sur les liens avec les autres projets concernés. Nous demandons à ce que soit explicité dans le PNGMDR 6 les processus de décision et l'état d'avancement attendu des projets. Nous en avons cité quelques-uns parmi les plus connus / Cigéo. Aval du futur. Les entreposages de La Hague, le Technocentre de Fessenheim, le centre de stockage de Vendevre-Soulaines, qui sont des projets qui vivent leur vie mais qui sont en lien direct avec le PNGMDR et pour lesquels une clarification est nécessaire

Sur la gouvernance. Là, ce sont, comme vous le voyez, des recommandations de l'équipe du débat. Nous demandons à ce que soit élargie la composition de la Commission Orientation, en y intégrant notamment les syndicats professionnels concernés, le CNRS ainsi que les nouveaux entrants, à savoir les porteurs de projet du nouveau nucléaire. Que soit envisagée la poursuite des travaux engagés avec les membres du groupe citoyen et les universités pour suivre les actions du PNGMDR. Et ça, ce sont des choses qui sont déjà plus ou moins en cours, notamment avec certains étudiants.

Sur la communication. Que soit prévu un budget pour la communication du PNGMDR et de ses actions afin de garantir l'information du public tout en étant vigilant à son accessibilité. Et enfin, que soient revus les systèmes de financement des CLI afin de renforcer leurs moyens humains, leurs capacités à mobiliser, informer les publics et recourir à des expertises indépendantes, notamment sur la gestion des matières et déchets radioactifs. On a pu constater que les CLI jouaient un rôle fondamental dans l'information sur les territoires. D'où cette recommandation.

Voilà, je vais de suite passer la parole à Vanessa Haustein, qui est donc notre secrétaire générale du débat, pour nous parler de l'impact des orientations politiques et énergétiques sur le PNGMDR, qui est un autre sujet que nous avons traité.

### **Mme Vanessa HAUSTEIN - CPDP**

Et pour dire aussi que je remplace Georgette Péloux qui n'a pas pu être avec nous ce soir. Je prends la parole à sa place...

### **Mme Julie DUMONT - CPDP**

Merci Vanessa, c'est un oubli de ma part. Effectivement, il manque une personne ce soir, c'est Georgette Péloux qui n'a pas pu nous rejoindre ce soir mais à qui on pense tous très fort.

### **Mme Vanessa HAUSTEIN - CPDP**

Alors en France, la Programmation pluriannuelle de l'énergie - PPE - constitue un outil de pilotage de la politique énergétique nationale. C'est elle qui fixe la trajectoire de la stratégie énergétique du pays. Elle précise notamment le nombre de réacteurs en activité, le rythme de construction de nouveaux réacteurs, la prolongation du parc existant ou encore la part du nucléaire dans le mix électrique.

Ses choix ont une conséquence directe sur la gestion des déchets, puisqu'ils déterminent les volumes de combustible usé, de matières et de déchets radioactifs qu'il faudra gérer dans les décennies à venir. Dans ce cadre, l'articulation PPE et PNGMDR est apparue comme un enjeu majeur du débat public. Or, la PPE ayant été adoptée deux jours après la clôture du débat. Or, la PPE ayant été adoptée deux jours après la clôture du débat, beaucoup se sont interrogés sur la pertinence de discuter de la gestion des déchets radioactifs sans connaître au préalable la trajectoire énergétique qui en détermine directement les volumes.

Par ailleurs, la gestion des matières et déchets radioactifs s'inscrit dans un temps long, tandis que les décisions énergétiques, elles, peuvent évoluer rapidement au rythme des choix politiques.

Ce décalage perçu par les publics pose alors un enjeu démocratique, celui de savoir qui décide et à quel moment. Certains se sont d'ailleurs demandé si le PNGMDR arrivait après les décisions portant sur la politique énergétique, ou si, au contraire, il pouvait apporter un éclairage sur la capacité à gérer les déchets pour orienter la stratégie énergétique. Face à ces incertitudes, une réponse a été apportée au cours du débat par les acteurs institutionnels, à savoir l'approche par scénario. En effet, les travaux du PNGMDR reposent déjà sur certains scénarios prospectifs qui permettent d'anticiper différentes trajectoires énergétiques possibles et d'adapter en conséquence les stratégies de gestion de ces substances. Dans cette perspective, certains publics demandent alors, que soit précisé lors de l'élaboration du plan, le scénario énergétique retenu et ses implications sur le PNGMDR, que soient également poursuivis les travaux de prospective, éclairant les autres scénarios possibles et que soit clarifié le contenu des différents inventaires, et que ces derniers soient mis à jour en intégrant les évolutions du parc nucléaire en fonction des politiques énergétiques futures.

En conclusion. Au cours du débat, une partie des publics a estimé que la PPE et le PNGMDR ne pouvaient être pensés séparément puisque les choix politiques et les décisions énergétiques d'aujourd'hui déterminent les déchets que nous aurons à gérer demain, et ces décisions doivent être débattues collectivement. Merci.

### **Mme Julie DUMONT - CPDP**

Voilà. Donc pour l'impact de la classification des matières et déchets, qui était vraiment un sujet au centre de ce débat, je vais laisser la parole à Alexis Geisler-Roblin, membre de l'équipe.

### **M. Alexis GEISLER-ROBLIN - CPDP**

Bonsoir. Merci beaucoup. Alors sur les enjeux liés à la classification matières et déchets. Les échanges lors du débat ont souligné la dimension structurellement complexe de cette distinction entre matières et déchets et les matières ont été abordées comme ressources précieuses pour certains participants ou accumulation de substances dangereuses pour d'autres, et les différents parcours stratégiques envisagés pour la valorisation des matières sont apparus très techniques dans les échanges, excluant les participants les moins aguerris, avec des sujets comme ceux liés au retraitement simple, les objectifs de Multirecyclage, les possibilités de fermeture de cycles et les possibilités de recherche sur les RNE.

Je rappelle aussi que les principales matières qui ont été discutées dans le cadre du débat ont été le plutonium, l'uranium appauvri, les combustibles usés et l'uranium de retraitement. Alors, les éléments principaux de constat qui sont issus du débat sont les suivants : les enjeux d'entreposage des différents types de matières potentiellement valorisables, que ce soit sous eau ou à sec, sont ressortis comme très structurants et permettant de rendre visible, dans le cadre du débat, les dynamiques de flux et d'accumulation.

Il y a aussi eu le fait que les conséquences économiques et financières du statut de matière sont importantes, en lien avec l'absence de provisionnement à comparer au provisionnement obligatoire pour les déchets. Il y a également eu le fait que les relations industrielles avec la Russie ont été citées à plusieurs reprises tout au long du débat, amenant à une réflexion sur la réelle indépendance de la France dans ce domaine. Des réflexions ont été ouvertes ainsi sur de nouvelles opportunités industrielles alternatives, et les échanges ont mis en lumière le rôle central des plans de valorisation pour expliquer les perspectives d'utilisation de certaines substances. Les participants du débat restent en attente d'un partage de leur contenu qui, jusqu'à ce jour 13 avril, n'a toujours pas été fait.

Et enfin, il ressort de ce débat certains apports particuliers. Les enjeux économiques de la valorisation sont à mettre encore plus en avant via cette mise en avant des plans de valorisation. Il y a également un souhait d'éclairer la possibilité d'une troisième catégorie, entre matière et déchet, qui soit articulée avec la réflexion des temporalités de valorisation comprise entre 30 et 100 ans.

Et enfin, un autre apport de ce débat, c'est la place des PFAS qu'on appelle les polluants éternels. L'utilisation des PFAS dans les procédés de valorisation des matières ou de séparation soulève ainsi la question des impacts environnementaux et des contraintes futures pour ces filières de gestion des

matières. Et... ont été formulées différentes demandes de précisions et de recommandations. Demande de précisions : le fait que soient clarifiées et justifiées les stratégies de traitement- recyclage françaises en mettant à jour l'exercice de clarification de controverse menées dans le cadre du débat public du PNGMDR 5. Une recommandation qui a été formulée est relative au fait que, en amont de toute concertation ou débat public sur un projet portant sur le recyclage des matières radioactives, que soient mises à jour les informations nécessaires au public pour une meilleure compréhension. L'enjeu principal de cette recommandation est lié à un enjeu de transparence et de partage de l'information. Et a également été formulée comme demande de précisions, le fait que soit rendu public sur le site du suivi du PNGMDR, les plans de valorisation des matières une fois qu'ils sont instruits, ainsi que leur actualisation.

En termes de gouvernance de la classification. Une recommandation porte sur le fait que soit créé un groupe de travail pluraliste dédié à la classification matières/déchets, et sur la base des plans de valorisation, ce groupe pourra ouvrir une réflexion sur une éventuelle troisième catégorie ou fixer des échéances de reclassification. Ce groupe devra également considérer les impacts financiers des modifications éventuelles de catégorie

Et enfin, relatif aux impacts environnementaux, il a été formulé une demande de précisions sur le fait que soit clarifié l'usage des PFAS dans la gestion des matières et des déchets, et que soit scénarisé l'évolution de la réglementation sur ces substances et les impacts éventuels sur la filière, et que soit communiqué ces éléments de manière transparente auprès du public.

Je tourne la page pour passer au sujet des relations internationales. La question des relations internationales dans ce débat, dans la gestion des matières et des déchets, a occupé une place très importante. Et en effet, le secteur est profondément internationalisé, depuis l'extraction de l'uranium jusqu'au retraitement des combustibles usés. Et les activités liées au cycle du combustible s'inscrivent dans des flux industriels mondialisés. Ça s'inscrit notamment aujourd'hui dans un contexte marqué par des tensions géopolitiques croissantes, notamment liées à la guerre en Ukraine et aux recompositions des relations internationales. Et dans ce contexte, les institutions françaises ont pu mettre en avant la robustesse du cadre juridique et la maîtrise technologique nationale et la souveraineté énergétique du système nucléaire français. Mais le débat public a, quant à lui mis davantage l'accent sur les dépendances industrielles, la transparence des flux et la résilience du système face à des situations de crise.

Donc, ça fait beaucoup d'enjeux qui ont pu être abordés, et l'analyse des contributions a révélé ainsi que la gestion des matières et déchets radioactifs ne peut plus être appréhendée uniquement sous un angle technique ou territorial. Elle s'inscrit pleinement dans un environnement international où les dynamiques de géopolitique redéfinissent les contours mêmes de la souveraineté énergétique.

Il y a trois arguments majeurs qui sont ressortis des échanges du débat : D'abord, la question de la circulation transfrontalière des matières et déchets radioactifs, avec un cadre juridique qui est certes clair, mais des interrogations qui persistent dans le débat public, notamment concernant les équivalences d'activités radioactives entre les déchets entrants et sortants et la traçabilité effective de flux internationaux. Deuxièmement, il est ressorti de façon très fréquente la question de la souveraineté énergétique. Et l'enjeu qui est revenu le plus sur ce plan-là, c'est le fait que la France n'a pas une indépendance totale vis à vis de la Russie pour sa production d'électricité nucléaire, en lien avec ces flux de matières à la fois par l'approvisionnement, dont une partie passe sur le territoire russe, mais surtout la question de conversion et de retraitement de... pardon... de la conversion et du ré-enrichissement de l'uranium de retraitement. Et donc la souveraineté énergétique apparaît moins comme un état pleinement acquis que comme un équilibre dynamique. Et ça dépend de ces coopérations internationales et de la stabilité géopolitique.

Et enfin, a également été abordée la question de la résilience du système en situation de crise et les contributions - notamment celles issues du public étudiant, c'était assez perceptible - ont introduit une dimension prospective importante et pleine de craintes, si je puis dire, qui invite à intégrer dans la réflexion des scénarios de rupture tels que des sanctions économiques, des conflits armés - c'est beaucoup ressorti - des cyberattaques ou encore des perturbations logistiques majeures. Et donc ces contributions déplacent le débat vers une interrogation nouvelle. Il ne s'agit pas seulement de savoir si le système est conforme et sûr en situation normale, mais s'il peut demeurer opérationnel et maîtrisé dans des contextes de crise ou de dégradation des relations internationales.

Et donc tous ces échanges ont conduit à formuler deux demandes de réponse qui sont sur la présente slide. La première consiste à renforcer la transparence sur les flux internationaux de matières et déchets radioactifs. Concrètement, il s'agirait de publier plus systématiquement les équivalences d'activité de masse entre les pays et de clarifier les opérations réalisées en France et à l'étranger, et de rendre ces informations pleinement accessibles au public. La seconde recommandation, vise à développer des scénarios géopolitiques prospectifs et l'idée de tester justement la résilience du système national face aux différentes situations de crise - sanctions économiques, conflits internationaux ou ruptures logistiques. Et je rends maintenant la parole à Julie Dumont à propos de déchets de très faible activité.

### **Mme Julie DUMONT - CPDP**

Merci, Alexis. Donc oui, je vais vous parler donc de ce qu'on a pu entendre, les constats qu'on a pu tirer sur les TFA. Donc les déchets de très faible activité. Donc, tout d'abord, un premier constat, c'est que le seuil de libération qui est développé en Europe n'existe pas en France au profit des zones de production possible de déchets nucléaires. Il existe une dérogation aujourd'hui pour les TFA métalliques, mais on a eu beaucoup d'interrogations sur ce sujet. Une demande de certains publics d'élargir cette dérogation à d'autres types de très faible activité, des démantèlements qui sont à anticiper et qui vont produire beaucoup de TFA, et enfin des besoins de stockage qui augmentent et qui amènent à des réflexions sur de nouveaux lieux pour stocker les déchets type TFA.

Voilà, donc suite à ces quelques constats, voici les demandes de précisions qui ressortent et les recommandations. Donc, que soit menée et rendue publique une analyse bénéfices-risques préparatoire à une dérogation éventuelle, notamment sur gravats, liquides nitrates, mais pourquoi pas d'autres, d'autres éléments ? Cette étude devra être réalisée par un collège pluraliste apportant des éclairages techniques, sanitaires, environnementaux et sociaux-économiques.

Les territoires doivent être mieux intégrés dans les projets et notamment que soit mené un travail territorial prospectif en lien avec les acteurs et actrices et habitants et habitantes des territoires ciblés par l'Andra pour un nouveau centre de stockage. Ensuite, concernant le démantèlement que soit partagé les travaux du laboratoire de démantèlement d'Avoine et que soient engagées des recherches sur la démontabilité des réacteurs actuels et futurs, et que soit établi un tableau concernant les démantèlements, précisant les sites, les calendriers, l'avancement et d'en assurer une communication transparente auprès des publics.

Donc je passe la main cette fois ci à Marie-Céline Battesti pour nous parler des déchets de faible activité à vie longue.

### **Mme Marie-Céline BATTESTI - CPDP**

Merci beaucoup Julie. Bonsoir. Sur les déchets de faible activité à vie longue, dits Déchets FA-VL, juste pour rappel et pour mémoire, ces déchets proviennent principalement en fait du démantèlement des anciens réacteurs de la filière uranium, uranium naturel graphite gaz, les réacteurs UNGG, mais ils proviennent aussi d'activités industrielles hors électronucléaire et aussi d'opérations de conversion d'uranium. Ils incluent des déchets anciens conditionnés dans des matrices de bitume. Et aujourd'hui, l'inventaire national distingue au moins une quarantaine de catégories spécifiques de déchets FA-VL. Ça, c'était pour un rappel du contexte.

Pendant le débat, les arguments et les préoccupations soulevées ont concerné majoritairement quatre grandes dimensions : Tout d'abord, une complexité, la complexité du périmètre et du contexte qui est parfois difficile à suivre. Des difficultés aussi techniques vis à vis de la gestion de ces déchets. Des questionnements liés aux évolutions de la catégorie. Et puis une nécessité finalement de trouver des filières de gestion et de gouvernance claires, avec des moyens alloués.

Et sur les discussions qui ont pu être menées à l'intérieur du débat, c'est vrai qu'on a senti aussi un manque d'information et de clarté. Le public a relevé un manque d'information et de clarté. La persistance de questionnements et d'incertitudes techniques liés aux déchets FA-VL, avec une exigence en termes d'apport du débat, de ce débat sur le PNGMDR 6, une exigence de sortie finalement du face à face entre exploitants et pouvoirs publics pour élargir davantage les discussions.

Au vu finalement de ce qui a été dit au sein du débat, la Commission particulière a formulé des recommandations et des demandes de précisions. En termes de précisions notamment, que soient étudiées les perspectives pour les déchets de faible activité à vie longue, pour achever notamment de fiabiliser les inventaires stabilisés. Une classification. Poursuivre la recherche et le développement, notamment sur les colis bitumés. Poursuivre la recherche de sites pour l'accueil des différents déchets FA-VL. Avec une attention particulière de transparence pour les possibilités de dépôt en surface à long terme de ces déchets.

Une recommandation que soit créé un groupe d'étude Pluri-acteurs sur les perspectives pour ces déchets. Ce groupe aura la charge de garantir un accès aux évolutions des données liées aux FA-VL et anticiper les besoins de financement, avec des réflexions sur la création de fonds dédiés.

Je vais enchaîner sur les déchets particuliers, aussi appelés DEC PAR. En articulation avec les sujets liés aux déchets de faible activité à vie longue, la catégorie de déchets particuliers, telle qu'elle est formulée dans le cadre du PNGMDR, concerne un grand ensemble de déchets à forte dimension historique ou présentant des enjeux techniques encore aigus tels que les déchets miniers, certains déchets historiques ou des déchets sans filière. A été souligné tout au long du débat un intérêt continu et croissant pour les déchets divers et complexes de ces catégories. Toutefois, l'accès à des informations à jour et facilement appréhendables a été indiqué comme un vrai défi. Ainsi a été relevé le souhait d'un suivi continu à une échelle nationale, avec un regard accru d'évaluation environnementale.

En conséquence, la Commission particulière du débat public a formulé des demandes de réponses et aussi une recommandation. Parmi les demandes d'éclaircissements, notamment que soit poursuivi et élargi les actions en lien avec les déchets particuliers - les DEC PAR - incluant les déchets miniers et leurs impacts environnementaux sur les territoires. En termes de recommandations, que soit créé un groupe d'études pluralistes de suivi national des déchets particuliers, avec des données renouvelées à chaque PNGMDR. Ces résultats devront être portés à la connaissance du public. Je repasse la parole à Julie.

### **Mme Julie DUMONT - CPDP**

Merci, Marie-Céline. On va maintenant passer au cœur du sujet, avec les déchets haute activité et moyenne activité vie longue et notamment avec le projet Cigéo. Et c'est Claire Morand qui va se charger de vous présenter cette partie.

### **Mme Claire MORAND - CPDP**

Oui. Donc je vais vous parler effectivement du projet Cigéo, qui est le projet d'enfouissement à 500 mètres de profondeur des déchets les plus radioactifs. Ce sujet a suscité un très grand nombre de contributions qui venaient aussi bien d'associations, d'institutions, de producteurs de déchets, mais aussi des citoyens et des étudiants. Les échanges autour du sujet ont été très riches, parfois très techniques, et ils ont couvert de très nombreux thèmes, comme le déroulé de la phase industrielle pilote ou les enjeux de sûreté, la réversibilité, l'inventaire des déchets susceptibles d'être stockés dans Cigéo, mais également les choix éthiques ou la transmission et la conservation de la mémoire, les alternatives, la gouvernance ou encore la transparence et le processus de prise de décision.

Pour cette restitution - qui va être courte - je ne reviendrai que sur quelques enjeux, ceux qui ont directement nourri les demandes de précisions du public ou les recommandations formulées par l'équipe du débat.

Donc, le premier point sur lequel nous reviendrons ce soir, c'est le calendrier des décisions. Les échanges ont révélé des points de vue divergents entre les participants à ce sujet. Pour certaines associations et pour certains acteurs... et pour les acteurs institutionnels, le projet est suffisamment avancé pour suivre le calendrier prévu, alors que pour d'autres acteurs, il est nécessaire de lever certaines incertitudes et d'attendre les résultats d'études ou travaux en cours ou à venir afin d'apporter une information plus complète avant toute étape de décision. L'annonce pendant la rédaction du compte rendu du débat d'une accélération du calendrier de l'enquête publique a surpris un grand nombre d'acteurs. Si pour certains, elle

arrive au terme d'un processus démocratique engagé il y a plus de 30 ans, d'autres attendaient davantage d'éléments concernant la démonstration de sûreté avant de franchir cette étape décisive.

Les échanges ont également montré des attentes de clarification concernant la phase industrielle pilote, notamment son déroulement, ses objectifs, la façon de la limiter et la manière dont elle sera évaluée. La notion de réversibilité a également été questionnée. Des participants ont exprimé le besoin de mieux comprendre ce que recouvre réellement ce principe, qui est souvent confondu avec la seule question de la récupérabilité des colis... Pour les slides, ça peut revenir en arrière. C'était la première slide. Merci...

Par ailleurs, une large partie du public a exprimé son intérêt pour que les travaux sur les alternatives ou solutions complémentaires au stockage profond se poursuivent. C'est un point qui reste indispensable pour cette partie du public, pour éclairer toute décision concernant le projet Cigéo. Et enfin, compte tenu de la dimension du projet, de nombreuses propositions ont porté sur la gouvernance, l'association du public tout au long du processus et sur la conservation de la mémoire des décisions au regard du temps long dans lequel il s'inscrit.

Le premier groupe de demandes de précisions et de recommandations concerne la gouvernance et la transparence de la phase industrielle pilote. Vous les avez sous les yeux. Donc, ce que nous avons entendu dans le débat, c'est que le processus de décision autour du projet Cigéo est perçu comme complexe, avec de nombreuses étapes, différentes autorisations et plusieurs acteurs. Donc, une partie du public souhaite que l'ensemble des jalons de la phase industrielle pilote soit clairement explicité, ainsi que les étapes d'autorisation et de décision. Et surtout, que l'on sache clairement quelles décisions doivent être prises, sur quel périmètre et par qui.

Pendant la phase industrielle pilote, plusieurs consultations sont prévues, notamment sur le Plan directeur d'exploitation ou sur les revues de réversibilité. L'Andra a également proposé des modalités d'association du public et l'ASNR a indiqué dans son avis prévoir poursuivre le dialogue avec le public. Mais aujourd'hui, ces dispositifs ne sont pas stabilisés. Il reste encore à les clarifier. C'est pourquoi l'équipe du débat recommande qu'un cadre d'association du public soit défini et explicité, à la fois au niveau national et au niveau local, et nous préconisons qu'au minimum deux temps de concertation soient organisés : d'abord avant l'autorisation de mise en service limitée à la phase industrielle pilote, puis avant la décision du Parlement à l'issue de cette phase.

Enfin, dans un souci de transparence, nous recommandons que toutes les informations utiles au suivi de la phase industrielle pilote soient mises à disposition du public et qu'elles le soient avec plusieurs niveaux de rédaction : des documents complets pour les experts, mais aussi des supports accessibles à un public non-spécialiste afin que chacun puisse s'en approprier les enjeux.

Le concept de réversibilité a été jugé important pour une partie du public puisqu'il permet de faire évoluer le projet ou de réorienter la décision au fur et à mesure de son avancement. Ce concept est perçu par certains comme une ouverture pour les générations futures. Cependant, pour une partie du public, cette notion reste encore floue, voire impossible à mettre en œuvre dans les conditions actuelles. Donc, des participants demandent que le sixième PNGMDR apporte une clarification de la notion de réversibilité et des modalités de son application, aussi bien techniques, qu'organisationnelles ou financières.

A l'issue de la phase industrielle pilote, le Parlement devra se prononcer sur les conditions de poursuite du stockage géologique profond, de ses éventuelles évolutions ou de son arrêt. Afin que cette décision puisse être prise de manière éclairée, le débat a mis en évidence le besoin d'anticiper l'ensemble des scénarios possibles. Une partie du public a ainsi demandé que soit précisés dès maintenant les objectifs de la phase industrielle pilote, les critères de réussite, mais aussi les critères d'arrêt, et que tous les scénarios de sortie soient étudiés et documentés, y compris un scénario d'arrêt du projet.

Un autre point jugé important par les participants concerne la mémoire du processus de décision. Cigéo est un projet qui s'inscrit sur plusieurs décennies. Les responsables politiques qui auront à prendre ces décisions ne seront pas ceux d'aujourd'hui. Nous recommandons donc la mise en place, au sein du Parlement, d'un groupe de travail dédié à la mémoire, chargé de garantir la conservation de l'historique des décisions et le suivi du projet dans le temps long.

Le débat a également montré que la question des alternatives et solutions complémentaires reste un élément à considérer en amont de chaque étape de décision. Les échanges ont rappelé l'existence de

gouvernance pardon... l'existence de divergences récurrentes sur ce sujet et l'importance de poursuivre un travail ouvert et transparent. Certains estiment qu'il n'existe pas d'alternative à l'heure actuelle, alors que d'autres estiment que certains scénarios alternatifs n'ont pas été suffisamment étudiés avant de prendre la décision d'enfouissement profond. D'autres pensent qu'il est nécessaire d'avoir un plan B en cas d'incertitude ou résultat non conforme durant la phase industrielle pilote. Cette idée est particulièrement ressortie parmi les publics étudiants. Durant le débat, une proposition de variante a été formulée, et en particulier lors du webinaire consacré aux alternatives, notre présidente, Julie Dumont, a été interpellée sur ce point. Je vais lui laisser la parole.

### **Mme Julie DUMONT - CPDP**

Oui, tout à fait. Donc, ayant été interpellée pendant un webinaire du débat, donc sur une proposition de variante qui était issue à la fois d'anciens débats et de concertations sur Cigéo - c'est une variante qui ne remet pas en cause le projet, mais vient le compléter d'un entreposage de subsurface afin d'assurer une surveillance des colis avant leur descente à 500 mètres sous terre. Cette demande, nous l'avons transmise par la CNDP sous la forme d'une demande d'expertise complémentaire à l'ASNR, qui met actuellement en place une équipe d'experts pour y répondre.

### **Mme Claire MORAND - CPDP**

Et lors du débat, les participants ont demandé qu'il y ait des éclairages à la fois sur les enjeux liés à la sûreté de cette variante, mais aussi sur les volets économiques et sociétaux de cette variante, afin de disposer d'une vision plus complète au sujet de cette variante. Donc, cela fait l'objet d'une demande de précisions. Et toujours dans cet objectif d'éclairer les décisions futures, nous recommandons que le CEDA soit maintenu et des participants ont demandé que le CEDA produise un bilan de ces travaux, ainsi qu'une feuille de route partagée avec l'ensemble des parties prenantes. Et l'objectif, c'est bien de poursuivre les travaux sur les alternatives et solutions complémentaires à l'enfouissement profond, pour que ces pistes restent ouvertes et documentées dans la durée. Merci.

### **Mme Julie DUMONT - CPDP**

Et tout de suite. Donc, nous allons écouter Véronique Morel, qui va nous présenter donc un sujet qui est nouveau dans le PNGMDR, qui sont les déchets radioactifs issus du secteur médical.

### **Mme Véronique MOREL - CPDP**

Donc, bonsoir à toutes et à tous. Nous allons maintenant aborder le sujet des déchets médicaux radioactifs, un sujet que nous avons pu explorer lors de ce débat public concrètement, et mettre en évidence, grâce aux acteurs mobilisés, l'ensemble des contributions du public, certains éléments. Donc on va commencer par certains éléments de contexte, par exemple l'essor des traitements et de la médecine ambulatoire. Donc les thérapies comme la RIV, la radiothérapie interne vectorisée sont en fort développement en France. On attend à peu près 50 000 personnes qui pourraient être traitées par an à l'horizon 2030. Donc c'est demain.

Qu'est-ce que ça signifie ? À la fois de nouvelles molécules - qu'on appelle les radionucléides - déjà en circulation et utilisées, et certaines autres qui sont en développement, et une hausse des quantités des déchets radioactifs médicaux à collecter et à traiter, soit dans les hôpitaux, soit en provenance des domiciles des patients.

On observe parallèlement à cette hausse de patients traités, une hausse rapide de la médecine ambulatoire. Donc, les malades, une fois rentrés chez eux, ont donc à gérer pendant plusieurs jours des déchets, comme par exemple des protections urinaires qui sont au final collectés dans le circuit des déchets dits conventionnels. Donc rappelons que les hôpitaux gèrent ces déchets et ces effluents par décroissance, c'est à dire qu'ils sont stockés pendant quelques semaines, le temps que leur niveau de radioactivité ait suffisamment réduit pour qu'on puisse ensuite les faire injecter dans le circuit dit conventionnel.

Ensuite, on a également observé au cours du débat public un appel en fait à consolider le dialogue de filières, pour adapter cette filière de gestion des déchets médicaux radioactifs depuis l'amont de la filière qui concerne la recherche et développement et la production des molécules jusqu'à l'aval, qui concerne la collecte et la gestion des déchets en passant par les hôpitaux. Les acteurs de la filière ont déjà entamé un dialogue qui demande à être encore consolidé afin de pouvoir assurer l'adaptation de la filière complète.

Alors, quelles sont les problématiques identifiées ? Tout d'abord, des aspects médicaux et qui concernent la recherche médicale : l'accès aux soins pour tous, qui est attendu, bien sûr, en garantissant une équité territoriale et également le financement de ces traitements pour des bénéficiaires indiscutés sur la santé. Ensuite, au niveau des hôpitaux, compte tenu de l'augmentation des traitements, apparaissent des enjeux d'adaptation des systèmes de gestion et de stockage des déchets médicaux radioactifs. Mais également, on a des attentes qui s'expriment sur les consignes données aux patients à leur sortie ou données aux structures d'accueil type EHPAD, et ces consignes qui doivent être clarifiées et homogènes.

Enfin, pour l'aval de la filière, donc la collecte des déchets, des enjeux de continuité du service public associés à des coûts de gestion en forte hausse. En effet, les déclenchements de portiques en déchetterie avec leurs conséquences en termes d'interruption de service - avec l'immobilisation des camions-bennes par exemple. Les coûts d'intervention ensuite deviennent difficiles à gérer. Sans compter la nécessité d'informer, de former et de protéger le personnel. La filière de collecte et de gestion des déchets exprime également un besoin d'information et d'anticipation concernant les substances collectées à la fois dans leur diversité et en termes de volume attendu.

Et finalement, troisième point, nous avons bien évidemment mis en évidence l'importance centrale des enjeux humains et de la place du patient, acteur au cœur de la réflexion. Nous avons eu la chance en effet, d'accueillir dans nos rencontres plusieurs représentants d'associations de malades qui ont porté la parole des patients et exprimé des difficultés. Les consignes doivent être claires et concrètes, doivent responsabiliser le patient, mais avec tact et pédagogie, sans le culpabiliser. Il est nécessaire, par exemple, de prendre en compte les conditions de vie et de logement des personnes déjà fragilisées par le combat contre la maladie. Et donc, en effet, il faut placer le patient, les aidants, les familles au cœur de la réflexion, sans oublier les personnels des EHPAD et des structures d'accueil.

Donc dans le dossier, le compte rendu complet du débat, vous trouverez l'ensemble des contributions sur ce sujet et pas mal de détails. Je vous propose de découvrir du coup maintenant les recommandations que nous proposons aujourd'hui sur ce thème là.

En lien avec ce qu'on vient de voir et pour tenir compte du développement des thérapies et afin de consolider le dialogue et le travail au sein de la filière de gestion, l'équipe du débat propose tout d'abord que soit inscrits les déchets médicaux comme une catégorie à part entière du PNGMDR, et que soit créé un groupe de travail intégrant l'ensemble des acteurs et des actrices de la filière, y compris les associations de patients, pour élaborer une stratégie de gestion dans cette filière. Donc, vous le verrez, le compte rendu de l'atelier du 16 janvier, notamment, est très riche et propose de nombreuses recommandations pratiques et concrètes. Du coup, plutôt que de les reprendre toutes, nous avons formulé une recommandation pour que ces recommandations faites à l'occasion de cet atelier fassent l'objet d'un examen approfondi et qu'on utilise au maximum ce qui a été produit par les participants et les participantes.

Ensuite, afin de reconnaître pleinement la place centrale de l'humain dans cette filière de gestion, l'équipe du débat recommande que soient associés très étroitement les malades et leurs représentants comme acteurs et actrices à part entière, des décisions et des solutions proposées sur la gestion des déchets médicaux radioactifs. Et certains publics demandent également que soit clarifiés et harmonisés les protocoles de sortie à l'échelle nationale, pour garantir un socle commun de radioprotection post-traitement, adaptés aux pratiques ambulatoires - c'est à dire adaptés au patient une fois retourné chez lui - à la fois compréhensibles et pédagogiques pour les patients comme pour les aidants qui peuvent être des proches et la famille ou des professionnels de santé.

Et finalement, afin de répondre aux problématiques particulières déjà rencontrées par les acteurs de la collecte et de la gestion des déchets - donc l'aval de la filière - de les aider à anticiper le développement des traitements, l'équipe du débat recommande que soit étudié et proposé le principe d'un financement adéquat pour la gestion de ces déchets issus de la médecine nucléaire, et que soit envisagé un fonds

spécifique afin d'adapter les installations de collecte et d'assainissement et de former les personnels à ce nouvel enjeu sanitaire. Je vous remercie.

### **Mme Julie DUMONT - CPDP**

Merci, Véronique. Je vais maintenant passer la parole à Luc Martin pour les questions de coût et de financement.

### **M. Luc MARTIN - CPDP**

Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons maintenant aborder un volet qui, bien que technique et souvent aride, s'est imposé comme le fil rouge de nos échanges pendant ce débat, celui des coûts et du financement. Au-delà des chiffres, cette thématique est transversale. Elle touche à l'éthique, à la solidarité entre les générations et à la confiance que nous accordons à notre modèle industriel. Comme l'ont souligné les étudiants de Sciences Po Bordeaux ou le groupe citoyen lors de nos travaux, parler d'argent ici, c'est parler de notre capacité à assumer sur le très long terme, les conséquences de nos choix énergétiques.

Le premier constat de ce débat, c'est celui d'une complexité vertigineuse. Comment se représenter des investissements qui s'étalent sur des décennies, voire des siècles ? Le public a exprimé une réelle difficulté à appréhender des montants qui semblent parfois tomber du ciel. Si la Cour des comptes évoque un coût moyen d'exploitation de 137 millions d'euros par an pour les installations actuelles, les projections pour les projets futurs comme Cigéo atteignent des dizaines de milliards d'euros. Cette complexité nourrit une inquiétude légitime sur la sous-évaluation des coûts. Les étudiants et les associations ont rappelé un chiffre frappant : en dix ans, les coûts de gestion évalués par EDF ont augmenté de 53 %, alors que l'inflation n'était que de 20 %. Cette dérive passée fait peser un doute sur la robustesse des prévisions futures.

Tout au long du débat. Le principe du pollueur-payeur a fait l'objet d'un large consensus. L'idée que les producteurs de déchets doivent assumer la charge financière de leur gestion est jugée indispensable à l'acceptabilité du nucléaire. Toutefois, sa mise en œuvre suscite des interrogations sur la fragilité des acteurs avec l'arrivée de nouveaux acteurs et des *start-ups* du secteur des SMR. Le groupe citoyen s'est inquiété de la solidité de ces structures : Joueront-elles le jeu du provisionnement sur le long terme ?

Sur la comparaison européenne, des voix se sont élevées pour souligner que certains de nos voisins appliquent des politiques de provisionnement deux fois plus ambitieuses que les nôtres. Pourquoi une telle différence pour un enjeu identique ? Le système repose sur le mécanisme des provisions et des actifs dédiés. Si le cadre réglementaire est strict et contrôlé par l'État, des doutes subsistent sur la capacité de ce modèle à résister à des crises majeures : instabilité économique, conflits armés ou dérèglements climatiques.

Le projet Cigéo cristallise ces tensions. Projet emblématique s'étalant sur 150 ans, ses estimations viennent d'être actualisées à 33 milliards d'euros. Pour beaucoup, l'incertitude sur le coût final ne pourra être levée qu'au moment des premiers contrats de construction. Cette part d'ombre financière alimente le sentiment d'un gouffre financier pour les uns, ou d'une gestion prudente et anticipée pour les autres.

Enfin, nous avons noté que si l'impact sur la facture d'électricité du ménage français semble limité - environ 18 € par an - la question de savoir qui paiera réellement en cas de défaillance des exploitants ou de rendement insuffisant des marchés financiers, reste une préoccupation majeure de ce débat. Pour répondre à ce besoin de réassurance et de clarté, le débat sur les coûts débouche aujourd'hui sur trois recommandations que je souhaite vous présenter. Sur la clarté et la pédagogie, le public demande que soient rendus publics les mécanismes de financement et les coûts de gestion des matières et déchets radioactifs de façon claire, transparente, pédagogique et détaillée par catégories de substance, par filière de gestion - stockage, entreposage, maintenance - et que soient détaillée précisément la part supportée par les exploitants, l'État et le consommateur final sur sa facture d'électricité.

Sur l'anticipation de l'imprévisible, le public demande que soient étudiées les modalités de la mise en place d'un approvisionnement spécifique dédié à la réversibilité et à la gestion des éventuels aléas d'un projet de très long terme, sécurisant ainsi d'éventuels coûts pour les générations futures.

Sur un contrôle indépendant et renforcé, la CNDP recommande que soient mis en place un dispositif d'audit et de surveillance du financement de la gestion des matières et déchets radioactifs sur le modèle de la Commission nationale d'évaluation du financement - la CNEF - dont il conviendra d'éclairer le statut et l'état des travaux.

En conclusion, la gestion des déchets radioactifs n'est pas qu'un défi industriel ou géologique. C'est un défi financier considérable. La transparence n'est pas une option. C'est la condition *sine qua non* d'un débat démocratique éclairé. Ces recommandations tracent la voie d'une gestion plus responsable, où l'expertise financière rejoint l'exigence citoyenne. Je vous remercie.

### **Mme Julie DUMONT - CPDP**

Merci, Luc. On va aborder l'avant-dernier sujet sur lequel nous allons revenir, donc les impacts territoriaux. Et c'est Vanessa Haustein qui va se charger de cette partie.

### **Mme Vanessa HAUSTEIN - CPDP**

Merci, Julie. Alors, la gestion des matières et des déchets radioactifs ne peut être dissociée des territoires. À cet égard, le cinquième plan rappelle la nécessité de mieux prendre en compte les enjeux territoriaux dans leur gestion. En effet, au-delà des exigences fondamentales de sûreté nucléaire et de radioprotection. Les choix de gestion, qu'il s'agisse de l'entreposage, du stockage des transports ou encore des démantèlements, engage les territoires. Ces choix ne sont pas uniquement techniques, mais ils structurent les trajectoires locales, influencent l'économie des territoires et interrogent la répartition des responsabilités, entre d'un côté l'État et de l'autre les industriels, les collectivités territoriales et locales.

Se pose alors la question de quelle place accorder aux territoires dans la gouvernance des politiques nucléaires ? C'est dans cette perspective qu'au cours du débat public, des ateliers territoriaux, en partenariat avec les commissions locales d'information – CLI - ont été organisés à Soulaines-Dhuys, Chinon, Peyrolles-en-Provence et Cherbourg en Cotentin. Pourquoi ces sites ? Ils ont été retenus pour refléter plusieurs facteurs : celui la diversité des contextes territoriaux, celui de la nature des installations et des acteurs impliqués tout en assurant une couverture géographique équilibrée.

Les ateliers territoriaux ont mis en avant le fait que la gestion des matières et déchets radioactifs génère des effets déterminants et durables sur les territoires qui vont bien au-delà des aspects strictement techniques. Les impacts sont multiples et touchent à la fois l'économie et l'emploi, les équilibres financiers locaux, l'aménagement du territoire, les enjeux sanitaires et environnementaux ainsi que les modalités de gouvernance. Sur le plan économique, le nucléaire est largement perçu comme un pilier structurant de l'économie locale. Il est associé à la création d'emplois durables et qualifiés, couvrant une grande diversité de métiers, qui soutient un tissu de sous-traitance importante et génère des retombées économiques et fiscales significatives qui participent à une certaine forme de dynamisme sur les territoires. Mais cette dynamique apparaît aussi ambivalente puisqu'elle peut également engendrer une vulnérabilité structurelle : dépendance à long terme, risque de mono-industrialisation et fragilité potentielle face à un ralentissement ou un éventuel retrait des activités nucléaires.

S'agissant des enjeux environnementaux et sanitaires, les discussions ont fait apparaître un contraste persistant entre, d'une part, une confiance exprimée par certains et certaines dans la maîtrise industrielle et les dispositifs de sûreté existants, et, d'autre part, des inquiétudes liées aux effets de long terme, aux incertitudes scientifiques et à l'accès aux données. L'impact de l'exposition des populations à faible dose est régulièrement questionné. Ainsi, certains publics demandent que soit étudiée la mise en place de dispositifs de suivi sanitaire indépendant et transparent dans les territoires accueillant des substances radioactives.

La question du transport des déchets, des matières et déchets radioactifs illustre également un décalage relevé dans les discussions. Celui qui peut exister entre une sûreté démontrée sur le plan technique, une activité maîtrisée et techniquement encadrée, et de l'autre, des inquiétudes encore exprimées notamment par les populations des territoires traversés par ces flux, et qui ne porte pas uniquement sur le niveau de sûreté, mais également sur le manque d'informations concernant les itinéraires, le calendrier, les protocoles

d'urgence et la coordination entre acteurs. Sur cette question, l'équipe du débat public recommande que soient poursuivis les travaux concernant le transport des matières et des déchets radioactifs dans le cadre d'un groupe de travail incluant des représentants des territoires, afin d'imaginer des protocoles nationaux et locaux selon les caractéristiques spécifiques des territoires. Et elle recommande également que ces protocoles soient diffusés aux citoyens et citoyennes des territoires.

Enfin, les ateliers ont mis en évidence une attente forte de renforcement de la gouvernance territoriale. Les dispositifs existants, en particulier les commissions locales d'information, ont été reconnus comme des espaces utiles de dialogue, de transparence et de vigilance. Toutefois, leur fonctionnement apparaît inégal selon les territoires, ce qui pose la question de leur capacité à garantir partout, un niveau équivalent de participation et de suivi. Sur ce sujet, l'équipe du débat recommande que soient poursuivis les travaux de l'action Territoires.4 engagés par l'Ancli et qu'ils soient suivis, partagés et diffusés aux populations locales.

En conclusion, les échanges traduisent une aspiration commune : Mieux associer les territoires aux décisions qui les concernent, renforcer la transparence et reconnaître pleinement le rôle des acteurs locaux dans la gouvernance des politiques de gestion des matières et des déchets radioactifs. Merci beaucoup.

### **Mme Julie DUMONT - CPDP**

Merci, Vanessa. Je vais terminer ces présentations de recommandations et de demandes de précisions par un sujet qui est l'éthique et la mémoire, sujet qui est très important pour nous et qui a été important surtout pour les publics. Le débat a bien confirmé que la gestion des matières et déchets radioactifs ne peut être abordée sous le seul angle technique. Elle engage des choix qui sont profondément éthiques, parce qu'elle oblige à arbitrer entre responsabilité présente et liberté des générations futures, entre la nécessité d'agir et d'intégrer en même temps les incertitudes.

Donc le débat montre clairement que la confiance constitue une condition centrale de la légitimité des décisions - ça a été déjà dit par plusieurs de mes collègues - et cette confiance ne peut pas reposer uniquement sur l'expertise technique. Elle suppose une information accessible, sincère et pluraliste, ainsi que des dispositifs de dialogue et de contrôle jugés crédibles par le public. À cet égard, les enjeux éthiques apparaissent étroitement liés aux conditions concrètes de la gouvernance, de la transparence et de la participation.

Enfin, la question de la mémoire. Elle s'impose comme un enseignement majeur du débat. Elle révèle que gérer des déchets radioactifs sur des temps aussi longs revient non seulement à confiner une dangerosité, mais aussi à transmettre des informations, une vigilance et une responsabilité. Les contributions apportées au débat ont montré qu'aucune solution consensuelle ne se dégage, entre la volonté de maintenir durablement la mémoire ou l'idée d'un oubli organisé, ou encore la recherche d'un compromis entre les deux. Mais elles convergent sur un point : que la mémoire n'est pas un enjeu secondaire ou annexe. Elle constitue une dimension essentielle de la soutenabilité éthique des choix de gestion.

Donc, suite à ces différentes dimensions qui ont été ouvertes par le PNGMDR 5 dans un premier temps avec le groupe éthique et pendant le débat, l'équipe a formulé la recommandation qui va apparaître... Donc que soit maintenu et élargi le groupe éthique en y proposant la thématique de la mémoire. Il pourrait aborder, entre autres, la mémoire des processus de décision et retracer l'historique des démarches d'implication du public, le positionnement des différents acteurs et actrices - que ce soient ministères, élus, associations, etc. - et l'évolution de ses positionnements au fil de l'avancement des projets.

Voilà, nous avons terminé avec les recommandations et les principaux constats ou enseignements tirés du débat. Donc là vous étiez sur la partie compte rendu du débat et donc je vais de nouveau céder la parole à Marc Papinutti pour qu'il nous présente le bilan. Donc le bilan du président de la CNDP.

### **M. Marc PAPINUTTI - CNDP**

Bonsoir à nouveau, je vais être assez bref parce que vous avez déjà eu beaucoup de choses qui vous ont été présentées pour dire ce que nous, nous avons retenu et à mon niveau, ce que j'ai retenu personnellement. Le bilan du cinquième PMGNDR, qui était jugé insuffisant pour prendre donc des sujets d'évaluation du nouveau plan. Une succession de décisions sur le nucléaire, dont certaines sont arrivées

pendant le débat, voire après le débat. Il n'y a pas toujours l'analyse intégrée complète qui permet de tout comprendre le process - pour le citoyen de base, tout de suite.

Un enjeu clé, j'ai trouvé, sur le statut de matière versus le déchet. D'autant plus que ce statut et ses impacts amènent évidemment des impacts économiques ou industriels majeurs. Le débat, ça a été bien cité évidemment sur le financement de Cigéo, son coût, ses provisions, les nouveaux acteurs, leur place. Et je ne cache pas des préoccupations aussi liées aux risques géopolitiques et à la souveraineté qui sont régulièrement cités.

Je retiens aussi, au terme de principaux enseignements : D'abord, la prise en compte des impacts territoriaux pour l'échelle nationale, notamment par rapport à des décisions qui se font à l'échelle nationale et qui ont un impact territorial fort. J'ai trouvé un renforcement de la participation citoyenne, malgré la complexité des sujets et le fait que c'était sur tout le territoire. Un sujet nouveau pour moi, c'était aussi, ça a été très, très bien expliqué, la confirmation de l'expansion des déchets médicaux radioactifs et leur importance dans une meilleure gestion dans l'avenir. Et bien sûr aussi des interrogations sur les décisions des déchets à faible activité et à vie longue, puisqu'il y a des volumes à venir qui sont considérables.

Et puis en tout dernier lieu, mais ce n'est pas nouveau pour la CNDP, que ce sujet à des décisions aujourd'hui qui sont déterminantes. Pourtant, avec l'intégration d'un très long temps dans les décisions. Alors, ça a été dit, mémoire et réversibilité, mais on parle de siècles, on ne parle pas de générations. Et pourtant, avec des incertitudes sur l'avenir, il faut quand même décider. Je crois que c'est tout ça, tout l'ensemble pour moi, assez majeur... du débat. Voilà.

### **Mme Julie DUMONT - CPDP**

Merci beaucoup Marc. Alors peut-être quelques éléments sur le calendrier à venir. Donc là, nous avons pris les deux mois qui nous était impartis pour rédiger ce compte rendu. Dans trois mois, une réponse du porteur de projet, donc de la DGEC, à l'ensemble de ces recommandations. Et ensuite viendra le temps d'une concertation continue, jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Donc, 9 avril, c'était la publication, 10 juillet, décision du maître d'ouvrage et septembre 2026, avis de la CNDP sur la prise en compte de la parole des publics dans cette décision, et ouverture de la concertation continue.

Nous allons passer maintenant à un temps d'échanges avant de céder la parole à Monsieur Briec Petit-Cohas pour la DGEC. Donc, nous allons réouvrir les possibilités d'allumer son micro, de lever la main et également le *chat* qui va vous permettre, si vous le souhaitez, de nous poser des questions sur ce compte rendu. Alors des questions qui portent sur le compte rendu, on ne va pas refaire le débat, mais en tout cas, voilà, nous sommes à votre écoute, pour cette session d'échanges. Alors, je vois la main levée de monsieur Paquin. On vous écoute ?

### **M. Maxime PAQUIN - Participant**

Oui. Bonjour. Maxime Paquin pour France Nature Environnement. Merci pour cette présentation et tout le travail qui a été fait dans le cadre de ce débat sur un sujet complexe et clivant. Je voulais revenir sur les recommandations sur Cigéo que vous faites. Je trouve qu'elles manquent un peu de consistance puisque demander à faire de la concertation avec les parties prenantes, nous, on n'en peut plus de la concertation, on est très souvent sollicités pour participer à des réunions de concertation et de suivi de dialogues techniques, de machins, de trucs et de bidules. Mais tout ce qu'on peut dire, ce n'est pas entendu et les décisions se prennent ailleurs. Et vous l'avez bien dit tout à l'heure, il y a eu la décision d'avancer le calendrier Cigéo, alors qu'il y a des lacunes majeures sur la faisabilité de ce projet et on demande au public son avis sur un projet dont on connaît très peu de choses en fait. Et tout ça pour pouvoir signer le décret avant la fin de mandature du gouvernement actuel et du président actuel. Tout ça pour dire à quoi sert les débats publics, à quoi servent les enquêtes publiques, si les avis, les sollicitations et les propositions et les demandes du public ne sont pas... ne sont pas prises en compte ?

Là, les conclusions du débat portent sur le fait qu'il faut que la Phipil soit précisée. Les objectifs, qu'est ce qui va être fait ? Bah voilà, au mois de mai, on a l'enquête publique et on n'aura pas plus de précisions malheureusement sur ce sujet-là. Pareil sur la réversibilité et la récupérabilité. Il faut savoir que la

récupérabilité de Cigéo, c'est une fois que la première alvéole est fermée, on ne peut plus récupérer les fûts. Parce qu'en l'état actuel, il n'y a pas de démonstration de sûreté, pour qu'on puisse rouvrir une alvéole. Et puis, si jamais on enfouit des déchets à Cigéo et que les générations futures souhaitent les récupérer, les financements, ça sera à ces générations futures-là de les apporter. Je fais le lien avec les conclusions sur le financement et donc le manque de transparence sur le nucléaire et sur le financement Cigéo, il est vraiment flagrant. Le manque d'information, vous l'avez dit à plusieurs reprises sur le PNGMDR, mais aussi sur Cigéo, c'est flagrant. Donc la confiance, elle n'est pas là. La participation, en tout cas d'une partie du public et d'une partie des parties prenante, vraiment, là, ça commence à poser question de continuer à s'investir parce que voilà, tout se passe ailleurs et autrement.

Et donc ça, c'est un vrai problème. Et puis voilà. Sur le report, on aurait bien aimé avoir un peu plus de soutien de tout le monde, sur justement, le fait que qu'il y ait du débat et qu'on puisse apporter des choses et lire plus de 10 000 pages en 45 jours, sans compter le dossier coût, ça pose vraiment des questions éthiques.

Et dernière info - et après j'arrête - la recommandation pour donner plus d'importance aux CLIS et aux CLI. Oui très bien, sauf que le CLIS de Bure a fait une lettre ouverte au préfet pour demander justement à reporter l'enquête publique qui n'a pas été suivie d'effet. Donc le rôle des CLI a été minoré. Le CLIS de Bure a demandé aussi un certain nombre d'expertises scientifiques qui viennent d'arriver, mais qui du coup n'ont pas pu être expertisées correctement puisque l'enquête publique va démarrer.

Enfin voilà, moi je veux... ça me pose vraiment des questions de comment, comment tout ça se met en place, sachant que de toute façon on est très peu de choses par rapport à nos dirigeants qui prennent des décisions sans tenir compte de nos avis. Et puis quand je vois la complexité de la gestion des déchets radioactifs, pour moi il y a une seule solution : il faut arrêter d'en produire et donc ne pas relancer le nucléaire. Merci.

#### **Mme Julie DUMONT - CPDP**

Merci, Monsieur Paquin. Alors moi, simplement, je peux vous répondre sur un seul point c'est la nature des recommandations qui sont faites par la CNDP. Nos recommandations portent sur la participation du public et la concertation et la transparence de l'information. C'est tout ce qu'on peut faire entre guillemets. Tout le reste, c'est effectivement des choses qu'on relaye des publics. On a bien relayé, effectivement, le fait qu'il y avait un désaccord des publics sur les calendriers de Cigéo, bien entendu. Vous aviez porté votre contribution, à notre connaissance, elle a bien été intégrée, effectivement, mais on laissera la DGEC répondre plus avant sur justement la prise en compte de tout ça.

Je vois une autre main levée, celle de monsieur Fredet, et ensuite on essaiera de répondre à la question qui a été posée dans le *chat* concernant les déchets médicaux, Monsieur Fredet, on vous écoute.

#### **M. Bruno FREDET - Participant**

Oui, alors moi je ne vais pas revenir sur ce que dit Monsieur Paquin qui a très bien conclu en disant que de toute façon, il fallait arrêter le nucléaire. Donc en fait, le PNGMDR, il est là justement pour traiter un certain nombre de questions qui sont liées au fait que le nucléaire existe et qu'il faut bien en tenir compte et trouver les meilleures solutions possibles pour gérer les déchets qui résultent de cette activité industrielle.

Moi, je ne vais pas revenir sur tout ça. Je voudrais juste poser une question sur l'indépendance et la transparence, qui sont deux termes, je n'ai pas noté le nombre de fois où on les a entendus dans les exposés. Mais enfin, ça doit être quelques dizaines de fois à chaque fois. Et moi, j'ai une question, j'ai deux questions là-dessus. Sur l'indépendance, c'est l'indépendance par rapport à qui et par rapport à quoi ? On a souvent l'impression que cette demande d'indépendance suppose que tout ce qui est mis en place aujourd'hui n'est pas susceptible d'être considéré comme fiable parce que pas indépendant, donc dépendant de quelqu'un, d'on ne sait pas qui. Donc là je pense qu'il y a un problème. Je crois que dans les recommandations, il serait intéressant d'aller plus loin et de qualifier cette notion d'indépendance. Par rapport à qui ? Par rapport à quoi ? Voilà. Donc ça je trouve qu'on le trouve, on n'entend pas assez cette qualification de la nécessité d'une indépendance.

Ça rejoint la question de la transparence. La transparence, pour qu'elle soit considérée comme une notion qui est acceptée par tout le monde comme étant satisfaisante, il faudrait un garant crédible de cette transparence. Or, nous avons tout un tas d'institutions qui, aujourd'hui, sont porteuses de cette transparence. Aujourd'hui, si je prends deux exemples, la question de la sûreté, on a une autorité indépendante qui est l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection. Si on considère que les informations qu'elle diffuse souffrent d'un défaut de transparence, je pose la question : qu'est-ce qu'il faut faire d'autre qu'une autorité indépendante, indépendante des pouvoirs publics, indépendante des producteurs, indépendante de l'Andra, indépendante du Parlement ? Enfin, je pense qu'il y a là un vrai sujet sur cette question de la transparence. Si on n'a pas confiance dans ce que dit la Cour des comptes, composée de magistrats indépendants, sur la transparence des comptes concernant par exemple les provisions. A qui va-t-on demander d'assurer cette transparence ?

Donc je pense que là, on se heurte à un vrai problème qui est celui de la confiance dans les institutions, et c'est un débat qui dépasse largement la question du PNGMDR, parce que vous pourrez faire un débat public dans l'avenir, sur par exemple la bioéthique, et vous aurez exactement les mêmes remarques. Donc bon, voilà, moi je n'ai pas de solution, mais je crois que ce problème de la confiance, il est central et vous pourrez faire tous les débats que vous voudrez, si euh, bon, il y a toujours des interlocuteurs qui considèrent que nos institutions souffrent d'un défaut de démocratie, de transparence, d'indépendance, etc. je ne sais pas... Je pense que le débat est sans solution quoi. Voilà. Merci.

### **Mme Julie DUMONT - CPDP**

Merci Monsieur Fredet. Alors je n'aurai pas la prétention de répondre non plus sur la nature exacte de toutes les contributions. Ce qui ressort, ça ressort des publics. Donc vous avez raison, il y a un problème de confiance, on peut le constater dans tout ce qu'on a pu entendre. Sur l'indépendance, on a entendu beaucoup de choses. Je vous invite à lire en détail le rapport. Il y a beaucoup d'exemples très précis de ce qui peut poser question à certains publics, et notamment au public étudiant, sur des interventions qui ont pu être faites avec des chiffres qui sont avancés et qui s'avèrent ne pas être forcément les bons. Donc, on a cette question du *fact checking* qui est beaucoup, beaucoup ressorti aussi pendant le débat public. Chose que nous n'avons pas mis en place et nous l'assumons. Nous n'en avons pas les capacités de le faire en direct de cette manière-là. Ce sont des sujets qui sont beaucoup trop complexes et qui demandent du temps pour être vérifiés systématiquement.

Et en ce qui concerne la transparence, effectivement, nous l'utilisons beaucoup. Et la transparence dans la gestion des matières et des déchets radioactifs, c'est surtout des chiffres à publier, des données et qu'on n'a pas toujours, et qui interrogent les publics. Mais comme je le dis, ce n'est pas la CNDP qui s'interroge, c'est bien les publics. Et nous, nous en faisons le relais. Et nous essayons, grâce effectivement à certaines recommandations, de faire progresser, en tout cas cette transparence pour faire gagner en confiance sur, euh, sur ce type de débat. Mais évidemment, on n'a pas encore toutes les solutions, c'est bien évident.

Alors, avant de prendre la question de Monsieur Pascal qui a la main levée, je vais proposer à Véronique Morel de répondre à la question qui a été posée sur le *chat* concernant les déchets médicaux. Véronique, je te laisse.

### **Mme Véronique MOREL - CPDP**

Oui, c'était une question de nombre de déclenchements de portiques je crois. Donc je voulais vous donner un peu plus d'informations sur la contribution qui a été donnée lors de l'atelier du 16 janvier par le Syctom, le Syndicat de collecte et de gestion des ordures ménagères de Paris-Île de France, qui représente donc... vous trouverez toutes ces informations sur le verbatim de la réunion et les supports donnés par le Syctom. Le syndicat représente 81 communes d'Ile-de-France et 5 millions d'habitants. Donc du coup, les chiffres qu'ils nous ont donnés, je ne pense pas qu'on puisse faire une règle de trois pour en déterminer le nombre de déclenchements de portiques France entière, puisque les traitements, par rives notamment, sont plutôt concentrés sur les grands centres des grandes métropoles. Mais disons que sur 5,7 millions d'habitants, le Syctom a observé en 2025 234 déclenchements de portiques. C'était à peu près fois deux par rapport aux chiffres de 2024, une hausse très, très forte. Et sur ces 234 déclenchements de portiques, 118 étaient dus

à la substance, au radionucléide lutétium. Et à chaque déclenchement de portiques, pour compléter encore ma réponse, le coût d'intervention - l'immobilisation du camion et l'intervention derrière de tri du contenu du camion, d'identification du déchet, etc. de traitement de tout ça - c'est 1 200 € par intervention, c'est à dire par déclenchement de portique. Donc vous pouvez faire très facilement un calcul effectivement du coût pour ce syndicat de collecte et de gestion qui est assez important. Donc 234 déclenchements de portiques sur un syndicat qui recouvre 5,7 millions d'habitants, mais on ne fait pas une règle de trois pour obtenir un chiffre national quand même. Mais ça vous donne une idée.

**Mme Julie DUMONT - CPDP**

Merci beaucoup Véronique. Je vous propose d'écouter Monsieur Marc Pascal.

**M. Marc PASCAL - Participant**

Oui, bonjour. Merci de prendre ma question. C'est en même temps une question et une réflexion parce que ce qui était très intéressant dans ce que vous avez présenté - et merci pour la richesse des informations - c'est qu'il y a une notion temporelle, de temps, qui est fondamentale, qui pose effectivement plein de problèmes éthiques, mais qu'on peut aussi ramener très vite à la question de la confiance avec ça de particulier, c'est pourquoi il n'y a pas une confiance facile aujourd'hui, C'est que, bon, vous avez signalé le problème minier - je rappelle que le problème minier, c'est un vieux problème pour ce qui concerne les mines en France, il est plus récent et peut être encore plus important à l'étranger, avec une responsabilité de la France énorme à ce sujet - mais il y a d'autres dossiers qui, temporellement, datent un peu maintenant, qui sont les déchets liés aux essais nucléaires, que ce soit en Algérie ou à Mururoa, mais aussi les bidons qui sont au fond de la mer et qui sont nos propres déchets. Et comme sur ces questions-là, il y a quand même un grand vide en termes de réponse aujourd'hui de la DGEC. Ma question est la suivante : Est-ce que on peut s'attendre - dans les réponses que formulera la DGEC - est ce qu'on peut s'attendre à ce qu'elle ait des réponses précises sur ces questions-là ? Parce que sinon, il ne pourra jamais y avoir de confiance si on n'est pas capable de gérer les déchets dont nous sommes responsables. Et ce n'est pas une question de savoir si on est pour ou contre le nucléaire ou je ne sais quoi. La question c'est : quelle responsabilité on a en tant que nation, vis à vis de problèmes qui sont extrêmement importants ? Nos déchets ? Qu'est-ce qu'on en fait et comment est-ce qu'on les gère, notamment quand on impacte des d'autres pays, d'autres communautés, d'autres populations ? Merci.

**Mme Julie DUMONT - CPDP**

Merci Monsieur Pascal. Alors effectivement, dans l'une de nos recommandations, nous demandons que soit précisé le périmètre, ce qui est dedans, ce qui n'est pas dedans et pourquoi... Pardon, excusez-moi, j'avais mon micro éteint, donc je vous répondais que dans l'une de nos recommandations, nous demandons notamment à ce que soit précisé le périmètre du PNGMDR et que soit explicité en fait ce qui figure et ce qui n'y figure pas, et pourquoi. L'interrogation que vous formulez a été formulée par plusieurs autres participants au débat qui s'interroge effectivement sur la responsabilité de la France concernant les déchets immergés, les essais nucléaires à l'étranger. Enfin, il y a beaucoup de questions qui rejoignent ça. Nous avons demandé cette précision et c'est bien une demande de précision. Donc nous verrons dans trois mois effectivement quelle réponse est apportée à cette question.

Est-ce qu'il y avait autre chose ? Là, j'en appelle à mes collègues qui ont peut-être réussi de leur côté, à suivre le *chat* en même temps que vous parliez ?

**Mme Vanessa HAUSTEIN - CPDP**

Oui, il y avait une question.

**Mme Julie DUMONT - CPDP**

Il y a monsieur L'Heureux qui a la main levée. Pardon ? On vous écoute, Monsieur.

**M. Yves LHEUREUX - Participant**

Oui. Bonjour Présidente. Bonjour. Bonjour à tout le monde. Merci encore pour cet excellent travail que vous avez pu faire et... Et j'aime beaucoup ce bilan qui a été fait, qui est très pragmatique et très opérationnel sur un sujet aussi important que le PNGMDR. Ce n'est pas facile comme exercice. Et donc un grand bravo à toute l'équipe d'avoir réussi à poser des recommandations si opérationnelles.

J'en avais... je voulais justement réagir sur celles que vous avez fait sur les déchets TFA, de très faible activité. Je vous rejoins complètement sur la nécessité de réfléchir au seuil de libération, en tous cas d'engager une réflexion avec les acteurs concernés. On a déjà, nous, au niveau de l'Anccli, pu effectivement aussi intervenir sur le point. Je pense qu'il ne faut pas oublier d'où viennent ces déchets et la notion de zonage déchets qui existe dans les installations nucléaires et que finalement on ne peut pas réfléchir l'un sans l'autre. C'est à dire que penser que seuil de libération ça serait une erreur. Ça gâcherait le fait qu'il y a une marge de manœuvre, certainement dans la rédaction, la définition des zonages déchets dans les installations nucléaires pour faire en sorte qu'un certain nombre de matériaux qui ne touchent à aucune radioactivité ne se retrouve pas dans les TFA. Et moi, j'invite vraiment les membres qui... enfin l'ensemble des gens à pouvoir aller visiter le Cires - donc le centre de stockage des déchets TFA - ça ouvre les yeux sur la nécessité de gérer ce type d'activité, même si ce n'est pas celle qui émet le plus de radioactivité, c'est quand même un volume conséquent, et j'invite vraiment à aller les visiter parce que ça, tout de suite, ça vous permet de dire : Oui, il faut qu'on règle ce problème des TFA assez rapidement. Voilà, c'était juste un commentaire. Encore merci pour le travail réalisé.

**Mme Julie DUMONT - CPDP**

Merci Monsieur Lheureux. Effectivement, nous avons eu la chance pendant l'étude de contexte d'aller visiter le Cires et c'était quelque chose qu'on n'oublie pas. Voilà. Est-ce qu'il y avait d'autres choses dans le *chat* ?

**Mme Vanessa HAUSTEIN - CPDP**

Dans le *chat* ?

**Mme Julie DUMONT - CPDP**

Oui, vas-y.

**Mme Vanessa HAUSTEIN - CPDP**

Une question qui était pour la CNDP. La CNDP pourrait-elle relayer la demande que soit mise en œuvre la loi du 1<sup>er</sup> juillet 2025 sur la mise en place d'un registre national des cancers, dont les données sont nécessaires pour évaluer l'impact sanitaire des installations nucléaires.

**Mme Julie DUMONT - CPDP**

Alors, je... De mémoire, on a demandé quelque chose qui le relaye. Est-ce que tu l'as sous la main Vanessa ?

**Mme Vanessa HAUSTEIN - CPDP**

Dans les recom.... dans les demandes de clarification du public, on demande que soit étudiée la mise en place de dispositifs de suivi sanitaire indépendants et transparents dans les territoires accueillant des substances radioactives. Et plus précisément, on parle justement de cette question dans le rapport. Mais il faut aller au rapport.

**Mme Julie DUMONT - CPDP**

Non, non mais c'est bien cette recommandation-là effectivement, qui relaye cette idée d'avoir des suivis sur les impacts sanitaires sur les territoires concernés. Donc normalement, j'espère avoir répondu à la question, mais on avait bien relayé cette demande des publics.

**Mme Vanessa HAUSTEIN - CPDP**

Et il y avait une autre question qui vient d'être posée par Monsieur Morel : Quelle place les autres comptes rendus des autres CPDP ont dans ce débat ?

**Mme Julie DUMONT - CPDP**

Alors j'essaye de comprendre la question. Les autres comptes rendus des CPDP. Alors est ce que vous parlez ? Alors peut être que la personne évoque...

**M. Marc PAPINUTTI - CNDP**

Et les autres projets ? C'est ça ?

**Mme Julie DUMONT - CPDP**

Oui c'est ça, peut-être. Fessenheim notamment où le débat public a eu lieu... Écoutez. Alors les équipes de la CNDP... Alors, même si nous sommes une CPDP et qu'il y en a d'autres, nous essayons autant que faire se peut, d'échanger. La CNDP nous nous donne l'occasion régulièrement d'avoir des points d'échanges sur des sujets. Et notamment pour la préparation de ce débat, je dois indiquer que nous nous sommes entretenus avec toutes les équipes qui ont travaillé, notamment sur les EPR2, sur les anciens membres de l'équipe qui avaient travaillé sur le PNGMDR, nous avons eu des entretiens avec Jean-Louis Laure - que je salue, qui est présent ce soir. Voilà. Donc oui, autant que faire se peut, nous essayons de mettre un peu de cohérence aussi dans la manière dont nous traitons les sujets. Même si un débat est un débat et que les publics expriment ce qu'ils expriment à l'instant T du débat. Donc on ne relaye pas forcément ce qui a été dit dans un précédent débat. On se concentre sur les quatre mois sur lesquels nous sommes mobilisés sur le débat.

Alors est ce qu'il y avait d'autres choses ? Je suis désolé, je n'arrive pas à suivre le *chat* en même temps que le...

**Mme Vanessa HAUSTEIN - CPDP**

Alors non, jusqu'à présent il n'y avait pas d'autres commentaires. Après c'était des...

**Mme Julie DUMONT - CPDP**

Des commentaires de commentaires !

**Mme Vanessa HAUSTEIN - CPDP**

Voilà...

**Mme Julie DUMONT - CPDP**

Très bien. Bon...

**Mme Vanessa HAUSTEIN - CPDP**

On te répond. On te remercie pour ta réponse.

**Mme Julie DUMONT - CPDP**

Bon écoute... Merci Monsieur Morel. Écoutez, s'il y a d'autres... S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose qu'on écoute la DGEC. Donc ce soir, c'est Briec Petit Cohas, qui est donc chef du Bureau de la politique publique et de la tutelle à la Sous-direction de l'industrie nucléaire, qui est là pour dire un mot de ce que, justement, la DGEC a pu entendre dans ce débat public et comment elle réagit aux comptes rendus.

**M. Briec PETIT-COHAS - DGEC**

Bien, bonsoir à toutes et à tous. J'espère que vous m'entendez correctement. Bonsoir à vous qui vous êtes engagés dans ce débat public préparatoire à la prochaine édition du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs. Alors, je suis très heureux, évidemment, d'intervenir devant vous ce soir à l'occasion de cette séance de restitution du débat. Je le fais au nom de la Direction générale de l'énergie et du climat, qui est le maître d'ouvrage de ce plan, et en son nom et en mon nom personnel, je tiens avant tout à renouveler nos sincères remerciements à chacune et chacun d'entre vous, citoyens, représentants d'associations, représentants de collectivités, acteurs économiques, acteurs institutionnels également pour votre implication, pour votre curiosité, pour vos contributions et pour vos interrogations également qui ont nourri ces quatre mois d'échanges et de débats.

Quatre mois d'échanges particulièrement riches - ça a été noté ce soir - et dont il nous revient désormais, depuis le 10 février dernier, de tirer tous les enseignements. L'équipe du débat nous offre une contribution vraiment très précieuse pour cela, en publiant un compte rendu qui est tout aussi riche que les échanges du débat en eux-mêmes et dont nous sommes en train de prendre connaissance avec attention. Ce compte rendu nourrira, comme ça a été rappelé, les travaux que nous aurons à poursuivre dans les prochains mois pour préparer la prochaine édition du Plan, et j'aurai l'occasion d'y revenir.

Les enseignements du débat. Ils concernent en premier lieu la question même de la mise en débat et de l'association des publics, à une question aussi vaste et complexe que la gestion des matières et des déchets radioactifs - ça a été évoqué ce soir - et je voudrais partager au moins trois principaux enseignements que nous retenons en la matière.

Le premier, c'est qu'il existe une attente vraiment forte de transparence et de compréhension autour de cette question de la gestion des matières et des déchets radioactifs, attente qui se heurte souvent à une information perçue comme absente ou difficile d'accès pour le grand public. Alors c'est un sujet technique qui possède des dimensions variées, scientifiques bien entendu, mais également sociales, économiques, environnementales et éthiques. Et la première vertu du débat, un de ses premiers objectifs également, c'est la valeur pédagogique et démocratique de la discussion à laquelle nous nous sommes attachés de répondre en étant aidés en cela - et je les en remercie encore chaleureusement - de la Commission particulière du débat public, puisque, sur ce sujet comme sur d'autres, la disponibilité de l'information, évidemment, n'est pas tout, puisque l'accessibilité de cette information, et notamment pour l'ensemble des publics, et en particulier les publics non spécialistes de ces questions, est un enjeu et une exigence qui demeure. Je crois que sur ce sujet-là et l'équipe du débat ne me démentira pas. On a encore vu dans le débat et dans les discussions que c'était une exigence qui devait se poursuivre. On n'a pas évité tous les écueils en la matière, puisqu'on a une complexité sur certains sujets qui est difficile à dépasser, mais nous nous sommes attachés à le faire au mieux.

Le second enseignement que nous retenons, c'est qu'il est effectivement possible, sur ce sujet, de faire vivre un espace de discussion au-delà du cercle des spécialistes. Et on croit sincèrement que le débat en a été la démonstration, à condition de s'en donner le temps et les moyens. Et on peut évoquer notamment sur ce sujet, le travail de mobilisation très important de nouveaux publics, qui a été entrepris par l'équipe du débat autour de formats qui étaient des formats innovants, avec des publics parfois éloignés de ces discussions, notamment les étudiants, également au travers de démarches innovantes avec l'association d'un panel citoyen. Et je crois que le débat a montré que cette mobilisation a permis d'apporter des contributions à la fois nombreuses et diverses, Diversité également des points de vue exprimés sur ce sujet-là, et nous nous attacherons à nous inspirer de ce qui a été pratiqué, de ce qui a été expérimenté pour la suite de nos travaux.

Troisième enseignement, enfin, le fait que les contributions et interrogations issues de cet espace de discussion, dont je viens d'indiquer que le débat avait montré qu'il était possible, peuvent enrichir - alors elles le doivent, mais elles le peuvent effectivement - la prise de décision sur l'encadrement de la gestion des matières et des déchets radioactifs, en exprimant, comme je l'ai indiqué, une diversité de points de vue et une perception contrastée des principaux enjeux. Et elles le peuvent, en particulier sur des sujets qui sont éminemment techniques, qu'on pourrait avoir tendance à vouloir laisser au seul cénacle des experts, et sur lesquels l'expression de ces points de vue divers permet d'éclairer des questions aussi complexes et diverses que la gestion des déchets de très faible activité par exemple, avec la question qui a été mise en avant de la réduction des volumes à la source. La question, évidemment, d'un projet aussi complexe et discuté que le projet Cigéo, en éclairant en particulier les enjeux du principe de réversibilité, mais également de sa mise en œuvre opérationnelle, au cours de son développement et en particulier de la phase industrielle pilote, et les questions également qui peuvent être particulièrement techniques, des mécanismes de sécurisation du financement de la gestion des matières et des déchets, pour lesquels la discussion a fait émerger des propositions originales qu'il nous reviendra d'instruire.

Et donc, en tant que maître d'ouvrage du Plan, ces enseignements, évidemment, ils nous obligent et il nous reviendra d'en tirer tout le parti pour préparer la prochaine édition du Plan. Alors, au-delà de ces enseignements, l'équipe du débat, elle nous livre également, avec ce compte rendu, les principales préoccupations et interrogations que vous avez exprimées et que vous avez fait émerger au cours du débat, ainsi que ses propres recommandations pour les travaux qui sont amenés à se poursuivre, et ces attentes qui ont été exprimées, donc, tant par le public que par l'équipe du débat, elles nous invitent tout d'abord à poursuivre les actions engagées dans les plans précédents. On a noté effectivement que sur un certain nombre de sujets, que ce soit notamment par exemple, sur la prise en compte des décisions de politique énergétique au travers de scénarios contrastés, sur la question de l'encadrement de la phase industrielle, industrielle pilote du projet Cigéo ou encore sur la question de la documentation des impacts territoriaux, nous étions invités à poursuivre, à perpétuer des travaux engagés dans le plan en cours.

Ces contributions nous invitent également à renouveler des méthodes et des organisations qui étaient des méthodes nouvelles pour le plan en cours et qui commencent à être éprouvées, notamment au travers de groupes d'études pluridisciplinaires. Ça a été évoqué notamment sur les démarches entreprises dans le cadre du Comité d'étude des alternatives et du comité éthique, et également à maintenir, poursuivre et élargir également la participation à la Commission d'Orientation qui accompagne tant la préparation que la mise en œuvre du Plan.

En deuxième lieu ces attentes, elles nous invitent à aller plus loin sur un certain nombre d'aspects. Plus loin, en visant l'extension de la démarche entreprise au travers du groupe d'étude pluridisciplinaire, à d'autres thématiques, notamment à des thématiques techniques : les déchets de très faible activité également le sujet qui a été abondamment discuté - les échanges de ce soir en sont à nouveau le reflet - de la classification des matières et des déchets radioactifs, et également à aller plus loin sur l'association des publics en s'inspirant de méthodes d'associations qui ont été expérimentées dans le débat au travers du panel citoyen et des universités notamment.

Et enfin, ces attentes, elles nous invitent à explorer de nouvelles thématiques et de nouvelles réflexions. Et donc quelques-uns de ces sujets ont été évoqués dans la présentation ce soir. On retient notamment la question - qui est une question sensible, une question qui pour partie est devant nous - de la stratégie de gestion des nouveaux déchets médicaux issus des nouveaux développements en la matière. La réflexion sur la classification des matières et des déchets, qui est une question complexe et pour laquelle des

attentes sont exprimées. Et enfin, la question de la prise en compte des aléas géopolitiques qui effectivement, peuvent avoir des implications et donc de pouvoir apprécier ses implications possibles. Alors, bien sûr, je ne tenterai pas l'exercice périlleux de répondre à ces différentes propositions-recommandations en direct. L'équipe du débat m'y aide en ayant mis à disposition, comme à vous tous, ce compte rendu quelques jours avant le webinaire et donc nous avons désormais trois mois pour y répondre. Nous nous attacherons à le faire comme il se doit, répondre à chacune des demandes et à indiquer comment nous envisageons d'en tenir compte pour la préparation de la prochaine édition du plan.

Et nous nous attacherons également - et je pense que c'est important de préciser et peut être encore plus - à préciser, le cas échéant, les raisons qui nous conduiraient à devoir nous écarter de certaines des recommandations et propositions qui sont formulées. Et c'est l'occasion de le rappeler, nous assurons la maîtrise d'ouvrage du Plan, mais nous ne le construisons pas tout seul. Nous le construisons notamment avec la même exigence d'association des parties prenantes que celle qui guide la mise en œuvre du plan en cours, et notamment l'implication directe de ces parties prenantes dans une Commission Orientation. Elle s'est déjà mise au travail. Elle doit formuler tout au long de l'année des avis sur les travaux qui ont été conduits et la manière dont ils doivent se poursuivre, et ces recommandations nourriront la prochaine édition du Plan, au même titre que celles qui sont issues du débat.

Et enfin, je le mentionne également, même si c'est plus attendu, des contributions techniques issues notamment des acteurs de la filière et de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, sont également attendues en 2025. Et donc nous aurons la charge de construire cette nouvelle feuille de route pour les cinq ans à venir, en tenant compte de l'ensemble de ces contributions : expression citoyenne, expression des parties prenantes et contributions techniques, en recherchant quand on aura besoin de le faire - je ne sais pas aujourd'hui vous dire si c'est le cas – des équilibres et des compromis entre des attentes qui peuvent être contradictoires. Et en faisant pour cela la recherche de la poursuite de l'efficacité de la décision publique et bien entendu, de l'intérêt collectif.

Si le temps du débat s'achève donc, vous l'aurez compris, celui de la concertation sur ces sujets a vocation à se poursuivre. Nous serons vraiment très heureux - et nous avons compris qu'il y avait également des attentes en la matière - de pouvoir continuer à compter sur votre implication dans ces différents exercices, à la fois dans les modes d'organisation qui existent et dans ceux qui, bien sûr, restent à inventer et pour lesquels le débat nous livre de très précieuses idées.

Le rôle premier de l'administration, et c'est utile de le rappeler, c'est d'être au service du public, donc, en premier lieu à son écoute et ce sera notre travail de nous attacher à continuer à faire vivre cette exigence. Avant de finir, et en particulier pour nous avoir donné l'occasion de mettre en œuvre cette exigence, et puis pour son accompagnement bien sûr bienveillant dans la préparation et la conduite du débat, je tiens en dernier lieu à remercier vraiment très chaleureusement toute l'équipe du débat pour son exigence, pour son engagement sur ce sujet complexe, pour sa prise de risque également au travers des espaces de discussion innovants qui réellement sont des expérimentations pour la suite de nos travaux et pour la grande qualité de ce compte rendu. Merci donc à l'équipe du débat et merci à nouveau à vous tous.

#### **Mme Julie DUMONT - CPDP**

Merci beaucoup Monsieur Petit-Cohas. Comme vient le temps de la conclusion, une occasion, eh bien de notamment de remercier la DGEC, mais aussi tous les participants de ce débat. Je vois une main levée. Patrick Maupin Je vous en prie. Il n'y a pas de problème. Je conclurai après. Monsieur Maupin, vous avez la parole.

#### **M. Patrick MAUPIN - Participant**

Bonjour. Vous m'entendez ?

#### **Mme Julie DUMONT - CPDP**

Oui. Très bien.

**M. Patrick MAUPIN - Participant**

Donc, Patrick Maupin, France Nature Environnement. Moi, je voulais simplement faire un tout, tout petit retour par rapport à l'intervention de Monsieur Petit-Cohas. Déjà, parce que quand il parle d'association des parties prenantes, moi je suis membre du HCTISN. Et alors que le HCTISN est en train d'élaborer un avis sur la DAC Cigéo et que la DGEC savait parfaitement que cet avis était en cours d'élaboration. Et bien on nous a donné comme information que le Gouvernement avait décidé d'avancer, donc l'enquête publique pour la DAC Cigéo, au 18 mai. Donc, comme association des parties prenantes, c'est quand même assez interrogatif par rapport à la façon dont on a été mis devant le fait accompli par le Gouvernement. Merci.

**Mme Julie DUMONT - CPDP**

Merci, Monsieur Maupin. Est-ce que Monsieur Briec veut répondre à cela. Oui ? Je vous laisse prendre la parole.

**M. Briec PETIT-COHAS - DGEC**

Oui. Merci. Non, non. Peut être simplement pour indiquer qu'effectivement cette décision était intervenue. C'est une décision qui relève du gouvernement. Et pour avoir effectivement également été dans des différentes instances que vous évoquiez, et notamment dans la dernière séance du HCTISN, les administrations directement compétentes sur ces sujets, et donc nos collègues de la Direction générale de la prévention des risques ont eu l'occasion d'indiquer le contexte et les raisons qui ont conduit le Gouvernement à décider de faire débiter cette enquête publique dès le mois de mai. Donc, je pense que ce n'est pas le lieu ce soir d'y revenir. Et les parties prenantes associées ont eu l'occasion, effectivement, de l'entendre directement de la bouche des principaux intéressés.

**Mme Julie DUMONT - CPDP**

Merci beaucoup. Donc, j'y vais pour la conclusion... Bien écoutez surtout ce que je souhaitais dire, c'est un grand merci, un grand merci à tous ceux qui ont bien voulu participer, contribuer, nous accompagner sur ces quatre mois de débat. Tous les institutionnels, tous les producteurs qui ont été très présents, toutes les associations, les étudiants, le panel citoyen qui s'est plongé dans la documentation et qui a fait un effort considérable pour comprendre et apporter des contributions d'une grande pertinence, et ce, dès le début.

Voilà, il y a eu beaucoup, beaucoup de contributions, beaucoup de monde impliqué et toujours avec beaucoup de bienveillance. Donc pour ça, je remercie tout le monde et je remercie particulièrement mon équipe qui a été formidable et qui a bien travaillé tout du long. Et c'était une très très très jolie aventure. Voilà, c'était un joli débat et très agréable. Donc voilà, à toute l'équipe, on salue et on salue également Georgette qui n'est pas avec nous ce soir mais à qui on pense très très fort.

Pour finir, vous allez pouvoir rester informés sur ce débat public. Toutes les informations sont sur notre site internet. Vous retrouvez tout. C'est à dire des verbatim des différents webinaires en passant par toutes nos newsletters, le compte rendu, le bilan... Et évidemment, nous continuerons à publier les éléments au fur et à mesure de leur arrivée, et notamment la très attendue réponse de la DGEC aux demandes de clarification et de recommandations de l'équipe du débat, qui interviendra donc avant le 10 juillet. Voilà. Donc, un grand merci à tous et je vous souhaite à tous une bonne soirée. Et donc rendez-vous dans trois mois pour les réponses. Merci.